

deux ordres de documents. Quand on veut connaître la vérité sur les événements qui se sont accomplis, à Lyon, pendant les règnes de Charles IX et de Henri III, il ne faut pas consulter exclusivement les lettres de ces rois ou celles de Mandelot et de Birague ; le témoignage des protestants, tantôt oppresseurs et tantôt victimes, doit être soigneusement recueilli.

Ainsi que l'Édition municipale de la Monographie de la Table de Claude (1), cette Collection de documents lyonnais

(1) A l'occasion de cet ouvrage et d'une opinion controversable et controversée, tombée dans le domaine public et qualifiée d'erreur profonde par un savant professeur de droit romain, M. Benech, je viens d'être l'objet d'attaques très-peu littéraires dans la sixième livraison de l'ouvrage de M. de Boissieu. J'ai refusé d'en occuper l'Académie et j'aurais probablement gardé le silence, si la reproduction, par la Revue, du programme de ma publication municipale n'était une occasion toute naturelle d'annoncer ma réponse. On la trouvera, très-prochainement, dans le premier volume de mes Documents historiques et en tête de mon Manuel d'Épigraphie lyonnaise ancienne et moderne ; rien ne sera oublié. Un mot, cependant, aujourd'hui.

Ma carrière littéraire est déjà longue ; j'ai écrit beaucoup et sur des sujets variés ; attaqué souvent et calomnié plus d'une fois, cependant je n'ai jamais été l'objet de l'imputation qui m'est adressée par M. de Boissieu ; l'aurais-je donc encourue à propos d'une question très-secondaire pour moi et qui n'était qu'un minime accessoire dans mon Histoire de Lyon ? Ma bonne foi a été entière ; j'ai agi ouvertement, avec la plus grande publicité, provoquant moi-même la discussion et la comparaison, et déclinant, au reste, toute prétention personnelle à la propriété de l'idée réclamée. Lorsque j'écrivais, en 1849, la Monographie de la table de Claude, sous la direction vigilante et scrupuleuse de M. Gregorj, je n'avais pas lu la quatrième livraison de l'ouvrage de M. de Boissieu ; c'est ce que j'ai déclaré sur l'honneur : tout le monde a le droit de douter de ma science ; je n'ai donné à personne celui de douter de ma parole.

La seconde édition, in-folio, de ma Monographie ne laisse plus de prétexte à l'imputation qu'on m'adresse aujourd'hui avec si peu de justice ; en effet, cet ouvrage établit ces trois points :

L'opinion que le discours de Claude a été prononcé exclusivement dans